Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le 22/05/2025
ID : 085-258502962-20250520-D070_BUR200525-DE

D070-BUR200525

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON
Excusés : MM. Frédéric FOUQUET, Patrice PAGEAUD
Date de convocation : 13 mai 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Programme de soutien aux recycleries - Sycodem

Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération D016-BUR090221 du 9 février 2021 approuvant le programme de soutien aux recycleries pouvant avoir un impact favorable aux conditions du traitement des déchets,

Considérant que TRIVALIS syndicat d'études et de traitement des déchets en Vendée, assure le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés collectés en Vendée pour le compte de ses 17 adhérents.

Considérant que le détournement d'objets ou de matériaux constitue à la fois un moyen de limiter l'enfouissement mais aussi de participer au réemploi qui correspond au deuxième niveau de la hiérarchie à privilégier pour le traitement des déchets, le Président de TRIVALIS a proposé d'appuyer les projets de recycleries sur le territoire du syndicat départemental.

Considérant ainsi que le programme de soutien aux recycleries, approuvé à l'unanimité par le bureau de TRIVALIS en février 2021, a pour objectif de soutenir les projets portés par les adhérents de TRIVALIS qui concourent à la diminution du tonnage des déchets à traiter, par des filières de réemploi.

Considérant que le Sycodem est engagé dans le réemploi. Dans ce cadre, il porte un projet de matériauthèque sur la déchèterie de Fontenay le Comte. Cet outil permettra de donner une seconde vie à des matériaux initialement prévu à être jetés et encourager un changement de comportement.

Considérant que dans le cadre du projet dont le descriptif est joint en annexe à la délibération, le Sycodem sollicite la participation financière de TRIVALIS, dans le cadre de son programme de soutien aux recycleries qui s'inscrit dans l'accompagnement pour la réduction des déchets, que le syndicat départemental de traitement propose à ses adhérents.

Monsieur le Président rappelle que pour les subventions dont le montant est inférieur à 20 000 € la subvention est versée en une seule fois, à la fin des prestations, sur présentation des pièces suivantes : état récapitulatif des dépenses HT et TTC signé par le comptable public, certificat d'achèvement de l'opération.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Attribuer une subvention dans le cadre du programme de soutien aux recycleries à hauteur de 30 % du coût hors taxe des travaux et équipements dans une limite de 75 000 € par projet, dans la limite de 80 % de subventions cumulées**.**

- Autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le 22/05/2025
ID : 085-258502962-20250520-D070_BUR200525-DE

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- Attribue une subvention dans le cadre du programme de soutien aux recycleries à hauteur de 30 % du coût hors taxe des travaux et équipements dans une limite de 75 000 € par projet, dans la limite de 80 % de subventions cumulées.

- Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 22/05/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 22/05/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).